

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL
A L'AVIATION CIVILE

GJ/YJOS.

DECRET N° 75/286 /MTPT/SGAC DU 12/6/75
portant promotion à 3 ans de Monsieur
MOUMINGUISSA Rémy, Ingénieur de la Météorologie
(AVANCEMENT 1974).--

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN,

V I S A Eni

Vu la Constitution du 24 Juin 1973,

Vu la Loi N°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

Vu l'Arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

S.G.A.C.:

Vu le Décret N°60-287 du 8 Octobre 1960 modifiant le Décret N°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des Cadres de la Catégorie A des Services Techniques en ce qui concerne le Service de la Météorologie;

Vu le Décret N°62-130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires;

Vu le Décret N°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les Catégories et Hiérarchies des Cadres créées par la Loi N°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

Vu le Décret N°61-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de l'Etat;

Vu le Décret N°65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le Décret N°72-271 du 5 Août 1972 modifiant le tableau hiérarchique des Cadres des Catégories A et B des Services Techniques en ce qui concerne le Service de la Météorologie abrogeant et remplaçant les dispositions de l'Article 14 bis du Décret N°60-287 du 8 Octobre 1960 et de l'Article 15 de l'Arrêté N°2160/FP du 26 Juin 1958;

Vu le Décret N°74-460/MTPT/SGAC du 30 Décembre 1974 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1974 des fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A des Services Techniques (METEOROLOGIE) et dressant la liste de ces mêmes fonctionnaires avançant à l'ancienneté;

Vu le Décret N°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret N°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret N°75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N°75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement;

D. G. T. :

C. F. :

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Mr. MOUNINGUISSA Rémy, Ingénieur de la Météorologie 2° échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (MEXO), en service à l'ASECNA à B/Ville, est promu à Trois (3) ans au titre de l'année 1974 au 3° éch. de son grade à/c. du 1/8/1975.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 12 Juin 1975

(Handwritten signature: H. LOPEZ)

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Henri LOPEZ.

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale chargé de l'Industrie

(Handwritten signature: B. MATINGOU)
B. MATINGOU

(Handwritten signature: A. DENGUE)
A. DENGUE

Le Ministre des Finances,

(Handwritten signature: S. OKABE)

S. OKABE

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- Ministre T.P.T. 2
- DIT/DCPCE. 5
- Centre Financier.... 2
- S.G.A.C. 5
- ASECNA - BRAZZAVILLE.. 5
- Dossiers 3
- Intéressé 1
- S.G.C.M./B.C. 3